



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15

Présents.....12

Votants.....14

Procurations.....2

Date de la convocation : 11/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 15 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, Messieurs DACMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier, VIDAL Nadine

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur VIALLA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 11
DELIBERATION N° 7
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe de la microcentrale,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de la microcentrale pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6063 : fournitures d'entretien		1 500.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 500.00 €		
D 6215 : Personnel affecté par la colle.	1 500.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	1 500.00 €			
Total	1 500.00 €	1 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

(Madame DELEU Françoise quitte la séance à 20h40 par obligation)

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 11 18 DEC. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 11 18 DEC. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.